

## Le commerce électronique a le vent en poupe à PostEurop



10 des 11 opérateurs postaux de la « Wave 3 » (3e volet) d'eCIP ont exprimé leur volonté de prendre part au programme. La période du « 100 Day plan » (100 jours) a permis à ces opérateurs postaux d'analyser leurs services existants et de les comparer aux spécifications détaillées des services d'eCIP afin de préparer leur propre « Plan national » avec un calendrier détaillé du programme de mise en œuvre de tous les produits livrables attendus pour la phase de déploiement, début 2015.

### Les opérateurs postaux jouent un rôle important

En vue de créer un marché de la livraison efficace et à soutenir davantage le développement du commerce électronique à travers l'identification d'options stratégiques permettant d'améliorer la livraison transfrontalière des colis, la Commission européenne a lancé une consultation avec la publication du Livre vert « Un marché intégré de la livraison de colis pour soutenir la croissance du commerce électronique dans l'Union européenne (UE) » en novembre 2012. À travers le Comité Affaires de l'Union européenne (CAE) et son Groupe de Travail Livre vert sur le Commerce électronique, PostEurop a instauré, depuis le début, un dialogue fréquent entre ses Membres et la Commission. Les conclusions de la consultation publique ont été publiées en octobre 2013 et une feuille de route pour l'achèvement du marché unique de la distribution des colis est sortie en décembre 2013.

> Suite page 3

#### Les 10 opérateurs de la Wave 3 d'eCIP

Česká pošta  
Eesti Post  
Hrvatska pošta  
Latvijas Pasts  
Lietuvos Paštas  
MaltaPost  
Poczta Polska  
Pošta Română  
Pošta Slovenije  
Slovenská Pošta

#### À VOS AGENDAS

La prochaine Assemblée plénière de PostEurop se tiendra à Saint-Marin les 24 et 25 septembre 2014.

Pour en savoir plus, veuillez contacter [administration@posteurop.org](mailto:administration@posteurop.org)



#### DANS CE NUMÉRO

• BRÈVES	2
• L'ASSOCIATION	3
• ENTRETIEN SPÉCIAL	4
• AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES	6
• OPÉRATIONS	9
• MARCHÉ	9
• PROJETS EUROPÉENS	10
• LIENS IMPORTANTS	12

#### PROCHAINES RÉUNIONS



- **14 MAI** - Réunion du Groupe de Travail Directive postale de PostEurop, Bruxelles, Belgique
- **15 MAI** - Plénière du Comité Affaires de l'Union européenne de PostEurop, Bruxelles, Belgique
- **15 MAI** - Forum Frais terminaux de PostEurop, Mariehamn, Aland
- **18-20 MAI** - Réunion du Cercle Activités opérationnelles de PostEurop, Kuressaare, Estonie
- **21 MAI** - Réunion du Groupe de Travail Qualité de Service de PostEurop, Tallinn, Estonie

➤ Pour en savoir plus sur l'Association et ses activités, cliquez ici : [www.posteurop.org](http://www.posteurop.org)

## ÉDITORIAL



Chers Membres,  
Chers (chères)  
collègues,

Ce numéro de  
PostEuropNEWS  
dévoile les coulisses  
des initiatives prises

en matière de commerce électronique. Ce travail vient tout juste de commencer et nous entendrons certainement encore parler des activités opérationnelles et réglementaires liées au e-commerce tandis que nous continuons à renforcer nos capacités en la matière.

Un autre domaine à dimension internationale qui a retenu notre attention est la nouvelle législation douanière et son impact sur la façon dont les opérateurs postaux fonctionnent actuellement. Un entretien avec notre spécialiste des procédures douanières, M. Reinhard Fischer, Président du Groupe de Travail Procédures douanières de PostEurop, nous a permis de mieux comprendre les enjeux en la matière et, nous l'espérons, de mieux nous préparer pour les prochaines étapes.

J'ai eu l'immense plaisir de participer à la conférence finale du Comité de Dialogue social européen pour le secteur postal, axée sur le projet « développement d'un secteur postal de qualité à l'ère numérique », le 7 février 2014. Ce fut impressionnant d'assister à la présentation des conclusions des séances d'écoute ainsi qu'aux discussions sur la façon dont les employés parviennent à faire face à de nombreux aspects de leur travail. Voilà pourquoi un article de cette PENews a été consacré à cet événement.

Nous espérons que vous apprécierez ce numéro de printemps et attendons avec impatience vos prochaines contributions.

**Cynthia Wee**

Responsable de la Communication  
[cynthia.wee@posteurop.org](mailto:cynthia.wee@posteurop.org)

## Brèves

- **Envoyer gratuitement des cartes postales avec son mobile.** La Poste Suisse lance une application de carte postale pour iPhone. Grâce à celle-ci, les personnes intéressées peuvent envoyer quotidiennement une carte postale gratuite à une adresse en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein. Les cartes de vœux photo atterrissent alors par courrier A dans la boîte aux lettres des destinataires.
- **Une nouvelle étude de la DHL révèle que les technologies à l'origine conçues pour l'électronique de grande consommation peuvent servir de plus en plus dans l'industrie des biens de consommation.** Selon l'équipe de chercheurs de tendances du Département « Innovation et Solutions Clients » de DHL, il s'agit d'un total renversement de tendance par rapport aux pratiques antérieures ; les nouvelles technologies étaient initialement appliquées dans les affaires et ce n'est que plus tard qu'elles ont migré vers un usage privé. Le rapport de tendance intitulé « Low-Cost Sensor Technology » montre aux lecteurs comment les technologies telles que la caméra du jeu vidéo de Microsoft Kinect, les montres intelligentes intégrant la technologie NFC (near-field communications) ou technologie de communication de proximité peuvent être incorporées dans la logistique.
- **COPACEL et La Poste France prolongent leur partenariat.** Il y a un an, COPACEL et LA POSTE s'engageaient, au travers d'un partenariat, en faveur du développement de la collecte et du recyclage des papiers de bureau. L'objectif : contribuer à garantir l'approvisionnement de l'industrie française du recyclage du papier et partager la valeur créée avec l'ensemble des parties prenantes en particulier l'Economie sociale et solidaire.



- **AB Lietuvos paštas donne des conseils aux citoyens pour éviter la fraude en ligne.** Étant donné le nombre croissant de produits achetés en ligne, la poste lithuanienne conseille aux citoyens d'être prudents lorsqu'ils effectuent leurs achats en ligne et de vérifier l'authenticité des produits contenus dans les colis.
- **Royal Mail a atteint ses objectifs de qualité pour ses lettres et colis de première classe.** Selon une étude indépendante, Royal Mail a atteint ses objectifs de qualité en matière de lettres et de colis de première classe au terme des trois premiers trimestres de l'exercice 2013/14. En ce qui concerne le courrier de première classe, l'objectif de 93% de livraisons le lendemain (jour ouvrable suivant) a été atteint. Quant à l'objectif des lettres et colis de deuxième classe, il a été dépassé, avec 98,8% de ce type de courrier livré dans les trois jours ouvrables, alors que l'objectif fixé était de 98,5%.
- **Postnord veut accélérer le rythme de ses efforts de rationalisation et de développement des services.** PostNord a déclaré une amélioration de ses résultats pour l'année 2013. Les ventes nettes ont augmenté de 3% hors effets de change. Le bénéfice d'exploitation a été renforcé.

> Suite de la page 1

Lors du Forum des PDG de PostEurop qui s'est tenu à Bruxelles en septembre 2013, les PDG des Membres et le **Commissaire européen chargé du marché intérieur et des services, Michel Barnier**, ont souligné l'importance du commerce électronique pour la croissance de l'économie de l'UE et de la société au sein de laquelle les opérateurs postaux jouent un rôle important. La Commission européenne a indiqué qu'elle comptait sur l'industrie pour surmonter certains des obstacles énoncés dans son Livre vert sur le Commerce électronique, l'objectif ultime étant de permettre au commerce électronique de s'épanouir pleinement.

Afin de remplir la promesse de l'industrie de résoudre les problèmes actuels autour de la livraison des produits du commerce électronique, un protocole d'accord a également été signé par IPC et PostEurop pour développer encore davantage la coopération entre les deux organisations en matière de commerce électronique, dans le cadre du Programme d'IPC « e-Commerce Interconnect Programme » (eCIP).

## Mise en place du Réseau eCIP

e-CIP est une initiative très ambitieuse pour laquelle les opérateurs postaux travaillent en étroite collaboration au développement de spécifications de service communes pour la livraison des produits du commerce électronique afin de créer un **réseau de distribution mondial homogène et harmonisé permettant de mieux soutenir la croissance du commerce électronique**.

Le programme eCIP a été lancé par les membres d'IPC et tous les opérateurs postaux de l'UE sont, aujourd'hui, invités à s'y joindre et à contribuer à la construction de ce réseau complètement interconnecté à travers lequel tous les envois relevant du commerce électronique transfrontalier incluront des options telles que le traçage et pour lequel on veillera à ce que les clients bénéficient des mêmes options de livraison et de renvoi que pour le commerce électronique domestique.

Il s'agit d'un programme coordonné de façon centrale pour lequel chaque opérateur participant est pleinement responsable de son engagement, de son alignement sur le programme central et de la gestion de ses activités spécifiques dans le cadre de son engagement visant à atteindre les objectifs fixés pour décembre 2014.

## Le rôle de PostEurop

PostEurop a un double rôle à jouer : mener activement le dialogue réglementaire en cours avec la Commission européenne à travers son Groupe de Travail Livre vert sur le commerce électronique et assurer la coordination structurelle avec un groupe de Membres de PostEurop (non-IPC) afin de les aider à intégrer le réseau eCIP.

Au cours des derniers mois, PostEurop a été active dans le processus d'intégration de 11 de ses Membres (désignés comme les opérateurs de la « Wave 3 » -3e volet- selon le jargon d'eCIP) qui ont rejoint le programme en janvier 2014. Ces opérateurs postaux ont accompli une période dite des 100 jours (« 100 Day plan ») qui leur a permis d'analyser leurs services actuels et de les comparer

aux spécifications détaillées des services d'eCIP afin de préparer leur propre « Plan national », avec un calendrier détaillé de la façon dont ils prévoient de mettre en œuvre tous les produits livrables de la phase de déploiement au début 2015.

Chaque participant au programme a désigné un Directeur de Programme et des « Workstream leads » (meneurs de flux de travail). La période du « 100 Day Plan » a démarré en février avec pour but de développer une feuille de route détaillée de déploiement. Au cours de cette phase, un groupe de gestion du programme a été mis en place ; il est composé des Directeurs de pays du programme, Maire Lodi (Responsable des Opérations à PostEurop) et Ján Bojnanský (Coordinateur eCIP de PostEurop), et peut compter sur le soutien des partenaires. Les activités du groupe sont placées sous la supervision de l'Office de gestion du programme d'IPC.

Plusieurs réunions axées sur le partenariat et sur les flux de travail ont été organisées pour aider les opérateurs de la « Wave 3 » à comprendre le Programme eCIP, à procéder à une analyse des lacunes afin de comparer les besoins de l'eCIP par rapport à leur activité interne et à orienter leurs plans nationaux respectifs..

À l'issue de la période des 100 jours du plan d'activité, 10 opérateurs postaux de la Wave 3 sur 11 ont exprimé, lors d'une réunion qui s'est tenue au Siège de PostEurop, leur volonté de rejoindre le programme eCIP le 9 mai 2014 (voir photo de groupe ci-dessous).

**Botond Szebeny**  
Secrétaire général



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE POSTEUROP

Exceptionnellement, la 94e réunion du Conseil d'administration de PostEurop s'est tenue à Berne, en Suisse, le 28 mars 2014, au Siège de la Poste Suisse. Ce fut l'occasion pour ses membres de rencontrer Mme Susanne Ruoff, PDG de la Poste Suisse.



## NOUVELLE NOMINATION



Il a été annoncé lors de la 94e réunion du Conseil d'administration que **M. Jan Smedts**, Directeur des affaires économiques à bpost (Belgique), succéderait à **M. Yves van Onsem** en tant que membre du Conseil d'administration de PostEurop.

M. Smedts a débuté sa carrière en tant qu'analyste financier à Bruxelles, pour devenir par la suite Gestionnaire de portefeuille à Paris. Il s'est ensuite installé à Londres où il a exercé la fonction de Chef de l'exploitation chez Petercam Capital. Il a rejoint Dexia en 2005 où il a été nommé Directeur du département des marchés financiers en 2006, et a travaillé, en 2010, pour la Bourse de New York au Qatar où il a contribué à la mise en place du Programme du "Qatar Exchange" (Bourse qatarie). Jan Smedts a finalement rejoint bpost en 2012, où il occupe actuellement le poste de Directeur des affaires économiques au sein du Département des services juridiques et réglementaires de l'opérateur postal belge.

## Alerte douanière pour les opérateurs postaux

### Contexte du Code des Douanes Modernisé (CDM)

Le règlement (CE) n° 450/2008 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le code des douanes modernisé (CDM) visait à adapter la législation douanière pour lui permettre de s'ajuster à l'environnement électronique des douanes et des échanges commerciaux, y compris pour les opérateurs postaux. Ce règlement, entré en vigueur le 24 juin 2008, ne devait être applicable qu'une fois ses dispositions d'application en vigueur, ce avant le 24 juin 2013.

La Commission européenne (CE) avait toutefois déposé, le 20 février 2012, une proposition de refonte du CDM en tant que Code des Douanes de l'Union (CDU) avant qu'il ne devienne applicable, et ce pour deux raisons principales:

- Le nombre de nouveaux systèmes douaniers informatiques mis en place pour juin 2013, date butoir pour l'application du CDM, était très restreint, voire même nul ;
- Le Traité de Lisbonne a obligé la CE à proposer des modifications de tous les actes de base en vue de les aligner sur les nouvelles dispositions du Traité en matière de délégation de pouvoirs et d'attribution de compétences d'exécution.

L'impact généré sur les dispositions d'application prévues pour le CDM a fait l'objet d'un débat entre le Groupe de Travail Procédures douanières de PostEurop et la Commission européenne. Les dispositions d'application devraient être divisées en actes délégués et actes d'exécution, conformément aux nouveaux pouvoirs conférés par les Articles 290 et 291 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFEU).

Le code des douanes de l'Union a été adopté le 9 octobre 2013 en tant que règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil,

et est entré en vigueur le 30 octobre 2013. Ses dispositions de substance ne s'appliqueront que le **1er mai 2016**. L'application des dispositions du règlement qui dépendent de l'utilisation de procédés informatiques de traitement des données et de systèmes électroniques bénéficiera d'une période transitoire qui ne devrait pas s'étendre au-delà du 31 décembre 2020.



> Suite page 5

> Suite de la page 4

Le code des douanes communautaire et ses dispositions d'application demeurent en vigueur jusqu'au 1er mai 2016.

PostEurop se félicite de l'annonce par la Commission européenne de la possibilité, cette année, de commenter les propositions d'actes délégués et d'actes d'exécution liés au CDU. Il est donc essentiel que tous les opérateurs postaux européens soutiennent les travaux du GT Procédures douanières de PostEurop.

\*\*\*\*\*

Lors d'un entretien avec le président du Groupe de Travail Procédures douanières, Reinhard Fischer, PostEurop a eu l'occasion d'aborder les différentes étapes de développement et l'impact du Code sur les opérateurs postaux.

**Pouvez-vous expliquer quelles sortes de défis juridiques se présentent à nous?**

Avec la publication des propositions d'actes délégués et d'actes d'exécution, la Commission européenne a rouvert le débat sur les questions qui étaient censées avoir été résolues avec les anciennes dispositions d'application du Code des douanes modernisé (CDM). C'est pourquoi il faut rester attentif à l'ensemble des **définitions juridiques** et au **processus de dédouanement** lui-même. Les données fournies par les opérateurs postaux à l'avance sous forme d'information électronique ou relatives au stockage temporaire constituent un autre sujet de préoccupation.

**Y-a-t-il une date à laquelle la communauté postale devrait être tout particulièrement attentive ?**

« Le 1er mai 2016 sera une date importante en ce qui concerne les AD ou les AE. »

Mais il ne faut pas oublier que le débat est toujours en cours au sein du « Postal Export Group » sur le concept d'informations anticipées sous forme électronique. Il se pourrait donc qu'il y ait encore des changements d'ici 2016.

**Que peuvent faire les opérateurs postaux pour s'impliquer dans le débat ?**

Tout d'abord, la coopération avec leur autorité douanière nationale est clé.

Il devrait y avoir une communication étroite sur les prochains défis de l'UE, leur faisabilité en matière de processus opérationnels et leur conformité par rapport à la législation nationale. Par conséquent, les secteurs postal et douanier devraient parler d'une seule voix de façon à permettre une position renforcée de tous les acteurs de l'UE dans la discussion avec la Commission européenne. En vue d'un soutien actif, je voudrais encourager tous mes collègues à participer au Groupe de Travail Procédures douanières de PostEurop. Je m'adresse ici également aux opérateurs postaux qui n'appartiennent pas à l'UE étant donné qu'ils sont tout aussi concernés.

« Il faut agir vite. Je ne voudrais pas me réveiller d'un cauchemar douanier pour constater que la réalité est encore pire. Si nous voulons influencer le processus, faisons-le maintenant. » – Reinhard Fischer



**Vous venez de mentionner la communication électronique d'informations anticipées. Quel en est l'impact sur le processus postal ?**

Il faut garder à l'esprit que toute introduction d'exigences de l'UE en matière d'importation pour les informations anticipées sous forme électronique (ce que nous appelons la Déclaration Sommaire d'Entrée/DES) entraînera les mêmes exigences de la part d'autres pays. Les exigences en matière de sécurité génèrent toujours une réciprocité. Mais sommes-nous réellement prêts à saisir les informations de la DES dans chaque bureau postal, y compris

celles des consommateurs privés? Quel est le prix de ce type d'exigence ? Et comment définir l'interface avec le transporteur en cas de non-chargement ? Pour revenir à la question de la protection des données, saisissons-nous réellement l'impact juridique et la position du Parlement européen en la matière? En fonction des réponses à ces questions, les informations de la DES auront un impact considérable sur le processus postal. Mon intention n'est pas de spéculer sur le sens ou le non-sens de l'utilisation des informations de la DES dans l'analyse des risques.

**En ce qui concerne la nouvelle législation, voyez-vous une simplification du processus de dédouanement pour les opérateurs postaux ?**

Malheureusement, la plupart des anciennes et des nouvelles simplifications sont désormais liées au statut de l'Opérateur économique agréé (OEA). En raison de la nature particulière du secteur pour lequel nous travaillons, je pense qu'il est très difficile pour les opérateurs postaux de prétendre à une telle certification. C'est pourquoi il nous faut rester attentifs aux différents types de simplifications qui peuvent être livrées en dehors du concept de l'OEA.

Merci beaucoup pour ces précisions.



## Session stratégique du Comité Affaires de l'Union européenne (CAE)

Une réunion fructueuse sur la future stratégie du Comité Affaires de l'Union européenne s'est tenue le 16 janvier 2014, au Siège de PostEurop, sous la direction de son président Dirk Tirez et de son vice-président Koppány Mátyási.



Cette Session stratégique visait à munir l'ensemble des Membres de PostEurop d'une stratégie réglementaire dans le but d'élaborer un plan réglementaire pour le CAE qui sera présenté à la prochaine réunion plénière du Comité. Il s'agissait de forger un consensus sur les priorités stratégiques clés tout en mettant en valeur la collaboration des tous les Membres.

Les leaders des différents groupes de travail et de suivi du CAE ainsi qu'une majorité de membres du Comité ont participé à la réunion. Ce fut l'occasion pour le président et le vice-président du CAE de présenter les priorités de leurs activités pour 2014 tout en identifiant les principaux défis réglementaires relevant de leur domaine de responsabilité. Voici un aperçu des principales questions sur lesquelles se concentrera le CAE en 2014 :

- la réaction à l'étude WIK par rapport à l'OSU;
- le 5e rapport d'application;
- la mise en œuvre de la 3e Directive dans chaque EM (particulièrement en ce qui concerne l'OSU, son financement);
- le plan de travail du GREP – priorités 2014: concentration sur les « Plafonds tarifaires ». Établir un dialogue avec l'industrie sur l'OSU et réaliser des statistiques et des analyses de marché ;

- La feuille de route de la CE relative au commerce électronique et notre positionnement stratégique à cet égard;
- La nouvelle étude WIK relative au commerce électronique/à la livraison de colis;
- La coordination avec IPC, en particulier en ce qui concerne le programme eCIP;
- Le processus législatif de l'exonération de TVA;
- Les évolutions potentielles en matière de SIG;
- Le débat triangulaire sur le dossier de l'identification électronique;
- Le processus législatif en matière de protection des données et les activités de lobbying en la matière;
- la tarification routière, le 4e paquet ferroviaire et les initiatives sur l'application des DPI (lutte contre la contrefaçon);
- la législation sur la Cyber sécurité et l'obligation potentielle qui en découle;
- les négociations multilatérales et bilatérales relatives aux services postaux mondiaux.

Le Président du Conseil d'administration de PostEurop a également participé à la réunion. Il a présenté la stratégie et la structure organisationnelle de PostEurop en mettant l'accent sur le CAE et ses objectifs stratégiques tels que définis dans la stratégie et le Plan d'action 2014 de l'Association.

Pour en savoir plus sur le CAE, veuillez contacter Athina Georgiou,  
T: +32 2 761 9655.  
E: athina.georgiou@posteurop.org



### Une feuille de route pour l'achèvement du Marché Unique de la livraison de colis

Le 22 janvier 2014, le Groupe de Travail « Livre vert sur le commerce électronique » de PostEurop, présidé par Wolfgang Pickavé, a tenu une réunion consacrée à la feuille de route de la Commission pour l'achèvement du marché unique de la livraison de colis publiée en décembre dernier. M. Werner Stengg, Chef de l'unité « Services en ligne et services postaux » de la Commission européenne (DG Marché intérieur et services), avait accepté de participer à la réunion afin d'y présenter la feuille de route. Les participants ont pu, à travers une

session de questions/réponses, mieux comprendre les objectifs, les actions individuelles et les attentes vis-à-vis de l'industrie. La Commission s'est dite reconnaissante pour les observations, les remarques et les suggestions reçues.

Petit aperçu de la situation : la Commission a publié, le 16 décembre 2013, sa feuille de route sur la livraison de colis dans le cadre du suivi du Livre vert sur le commerce électronique et la livraison de colis. De manière générale, la feuille de route vise à instaurer la confiance dans les services de livraison et à encourager les ventes en ligne. Elle souligne trois objectifs spécifiques :

- (1) Améliorer la transparence et l'information pour tous les acteurs de la chaîne de valeur du commerce électronique ;
- (2) Proposer davantage de solutions de livraison, de meilleure qualité et à un prix plus abordable ;

(3) Améliorer le traitement des réclamations et les mécanismes de recours proposés aux consommateurs.

La feuille de route attribue des tâches spécifiques à toutes les parties prenantes concernées comme les opérateurs de livraison, les e-commerçants, les États membres, les autorités de régulation et la Commission elle-même. Elle n'inclut pas de mesures législatives ou réglementaires pour le moment. La Commission suivra l'évolution au cours des prochains 18 mois, avant de faire le bilan de la situation afin d'évaluer si des mesures supplémentaires sont nécessaires.

Pour en savoir plus sur le Groupe de Travail de PostEurop Livre vert sur le commerce électronique, veuillez contacter Wolfgang Pickavé.  
T: +49 2281823510.  
E: w.pickave@dphl.de



## De nouvelles règles de passation des marchés publics pour le secteur postal

Après plus de deux ans de négociations continues, y compris les débats triangulaires, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont donné leur accord sur les textes définitifs des directives respectives en janvier-février 2014. Les textes adoptés apporteront de grands changements aux activités de notre secteur postal.

Les 4 services suivants sont désormais exclus du champ d'application des directives sur la passation des marchés publics :

- les services à valeur ajoutée liés au courrier électronique et effectués entièrement par voie électronique (y inclus la transmission sécurisée de documents codés par voie électronique, les services de gestion des adresses et la transmission de courrier électronique recommandé) ;
- les services financiers, notamment les virements postaux et les transferts à partir de comptes courants postaux ;
- les services de philatélie ;
- les services logistiques (services associant la remise physique et/ou le dépôt à des fonctions autres que postales).

Par conséquent, la portée de la passation des marchés publics postaux est à présent limitée aux services postaux, tant universels que non-universels, ainsi qu'à deux services autres que les services postaux (services de gestion du service courrier, les envois postaux spécifiques, le publipostage non-adressé) fournis par les opérateurs postaux.

Les nouvelles directives ont été publiées au Journal Officiel de l'Union européenne le 28 mars 2014 et peuvent être consultées à partir du lien suivant : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ:L:2014:094:TOC>

Les États membres devront mettre en vigueur les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à la nouvelle Directive dans un délai de 24 mois après le vingtième jour suivant celui de sa publication.

Ces avancées positives reflètent la vigueur des efforts communs consentis en vue de la création d'un cadre réglementaire des marchés publics plus adapté à la communauté de PostEurop

Pour en savoir plus sur les nouvelles règles relatives aux marchés publics pour le secteur postal, veuillez contacter Koppány Mátyási  
T: +3614872287.  
E: [Matyasi.Koppany@posta.hu](mailto:Matyasi.Koppany@posta.hu)

## Groupes de Travail TVA et Directive postale de PostEurop



Le Livre vert sur l'avenir de la TVA (COM(2010)695 final) évoque l'éventuelle nécessité de revoir le traitement de la TVA dans le secteur public (notamment les règles spéciales de TVA appliquées aux organismes publics selon l'Article 13 de la Directive TVA et les exonérations d'intérêt général conformément à l'Article 132 de la Directive) qui constitue un problème de longue date au sein de l'UE. Bon nombre de lacunes ont été identifiées parmi les règles actuellement en vigueur, notamment :

- le manque de neutralité (en particulier: les distorsions de concurrence sur le plan des sorties et des entrées),
- le manque d'harmonisation et
- la complexité.

La Commission européenne (DG TAXUD) avait chargé Copenhagen Economics et KPMG d'analyser les règles de TVA appliquées au secteur public au sein des

États membres de l'UE en vue d'évaluer leur impact. L'étude visait à réduire les distorsions de concurrence et obtenir des conditions de concurrence équitables pour les opérateurs. L'analyse faite par Copenhagen Economics et KPMG et intitulée « La TVA dans le secteur public et les exonérations accordées dans l'intérêt du public » fut publiée le 11 janvier 2013. Elle comprend une étude sur le secteur postal qui n'avait pas été réalisée lors de l'étude précédente en 2011 étant donné que les deux directives, COM (2003) 234 et COM (2004) 468 modifiant la Directive 77/388/CEE afin de supprimer l'exonération de TVA sur les services postaux publics, étaient en attente. Le débat autour des directives COM (2003) 234 et COM (2004) 468 au sein du Conseil n'ayant pas progressé, la Commission a décidé de retirer la proposition de directive et d'examiner la question dans le cadre d'une réflexion sur les exonérations accordées dans l'intérêt du public (suivi de la Communication sur l'avenir de la TVA – COM(2012) 851 – Livre blanc).

La question du rapport de Copenhagen Economics a été abordée lors du Séminaire Fiscalis organisé par la DG TAXUD à Mestre (Italie), du 17 au 19 avril 2013. En tant que président du Groupe de Travail TVA de PostEurop, Carlo Sauve fut invité à participer au troisième panel du Séminaire ayant pour thème « Quels sont les secteurs qui connaissent des distorsions majeures sur le plan de la production ? Une approche sectorielle vers un élargissement de la portée est-elle une marche à suivre appropriée ? » Au cours du séminaire, il a notamment été souligné que l'étude de Copenhagen Economics n'abordait pas l'impact sur le secteur postal des aspects tarifaires et réglementaires pour les opérateurs postaux universels.

En parallèle à la préparation d'une évaluation d'impact de la législation en matière de TVA en ce qui concerne les

organismes publics et les exonérations fiscales dans l'intérêt du public, la Commission européenne lance une consultation publique afin de donner l'occasion aux parties prenantes concernées d'exprimer leur point de vue sur la question.

Dans ce contexte, et compte tenu des répercussions réglementaires, le Groupe de Travail TVA a décidé de publier une position commune en collaboration avec le Groupe de Travail Directive postale afin d'exprimer, au travers de la consultation publique, le point de vue des opérateurs postaux et de permettre à la DG TAXUD d'évaluer toutes les implications d'une réforme des exonérations de TVA pour le secteur postal.



La position commune, soutenue par l'ensemble des Membres de PostEurop, a été envoyée officiellement à la Commission européenne le 13 février 2014.

*Pour en savoir plus sur la législation en matière de TVA et sur le Groupe de Travail TVA de PostEurop, veuillez contacter:*

**Carlo Sauve**  
+39 0659584788  
[sauvec@posteitaliane.it](mailto:sauvec@posteitaliane.it)



## Histoire heureuse à S.E. “Posta Moldovei”

Par Henrik Soerensen

*Post Danmark, Responsable des Audits lors des Audits/Évaluations de procédés de PostEurop sur le terrain.*



En 2011, PostEurop et Posta Moldovei ont procédé ensemble à un audit de procédés. Après avoir évalué les opérations de l'opérateur moldave, les experts de quatre opérateurs postaux membres de PostEurop ont soumis plusieurs recommandations de projets visant à améliorer la qualité de leur performance. Les propositions de modification des processus de travail dans le Centre de tri de Chisinau ont permis à Posta Moldovei d'accélérer d'un jour l'acheminement des lettres internationales. Ceci n'est qu'un exemple de bonne collaboration parmi bien d'autres.

À l'automne 2013, l'équipe opérationnelle de PostEurop a rendu une visite de suivi à Posta Moldovei pour voir où en était l'opérateur dans la mise en œuvre des projets recommandés. Au cours de cette visite de suivi, les membres de l'équipe ont pu effectuer quelques observations sur le terrain, notamment dans le petit village de Rusestii Noi, où ils ont été reçus au domicile de l'une des employées, Liuba Negru. Liuba a décrit la façon dont se déroulait la distribution du courrier dans son village tout en permettant à l'équipe de goûter quelques-unes des spécialités culinaires locales.

Lors de notre visite chez Liuba, nous avons eu l'occasion de lui demander ce qu'elle souhaiterait voir changer ou le matériel dont elle aurait besoin pour améliorer le service

de livraison du courrier. Liuba s'empressa de répondre qu'elle aimerait beaucoup avoir une bicyclette. Tout le monde s'est alors tourné vers moi car au Danemark, nous avons récemment remplacé toutes les bicyclettes traditionnelles par des vélos électriques. Ils étaient donc tous convaincus que je pouvais l'aider, ce que j'ai promis de faire.

Une fois rentré au Danemark, j'ai tout de suite trouvé une bicyclette pour Liuba. PostEurop s'est chargée du transport et, avec l'aide de DHL, le vélo a pu être acheminé en Moldavie. C'est donc grâce à la coopération internationale que nous sommes parvenus à fournir un vélo à Liuba, dans son village de Rusestii Noi.

Au-delà de cette belle anecdote, nous avons été heureux de voir combien de travail et d'efforts ont été consacrés par Posta Moldovei de manière générale pour la mise en œuvre des projets qui avaient été proposés en 2011 par l'équipe de PostEurop afin de contribuer à l'amélioration du réseau postal européen dans cette région.

Pour plus d'informations sur les Audits/Évaluations de procédés de PostEurop, veuillez contacter Mme Maire Lodi, Responsable des opérations de PostEurop E: [maire.lodi@posteurop.org](mailto:maire.lodi@posteurop.org)



### Forum philatélique 2014 de PostEurop à Essen

L'univers de la philatélie évolue et amène les opérateurs postaux à chercher sans cesse de nouvelles façons d'inscrire au mieux les icônes postales traditionnelles dans cette ère de changement du comportement de la clientèle, de nouvelles technologies et de mobilité. Voilà qui nous amène au thème du Forum philatélique de cette année : « les Timbres et l'innovation ». Ce vaste sujet a permis de mettre en lumière les dernières tendances ainsi que quelques études de cas sur des produits innovants susceptibles

#### d'inspirer les Membres.

Le Comité directeur du GT Timbres et Philatélie a réuni une série d'orateurs qui ont choisi de mettre l'accent sur un large éventail de sujets autour du thème choisi :

- la conception graphique et les nouvelles technologies d'impression ;
- les timbres et smartphones, par Mme Rašeljka Bilić
- le marketing à travers des réseaux sociaux, par M. Markku Penttinen
- le marketing à travers des réseaux sociaux, par M. Mr Arjan Jochems
- l'agence de vente en ligne Wopa, par M. Glendon Martinez
- la vente d'articles de collection à travers les sociétés d'enchères en ligne, par Mme Anita Häggblom
- le marché du Timbre en Allemagne, par M. Helmut Dallei.

Le Forum philatélique s'est tenu les 7 et 8 mai 2014 à l'occasion du 24e Salon philatélique international à Essen, en Allemagne. Après le Forum, les participants ont été invités à la cérémonie d'ouverture de la Briefmarkenmesse Essen, le plus grand salon philatélique organisé dans le plus grand marché philatélique européen. Ce fut également l'occasion pour Deutsche Post d'annoncer le coup d'envoi du Concours européen des timbres EUROPA 2014, et d'inaugurer une petite exposition sur les timbres EUROPA.

Pour en savoir plus sur le Forum philatélique et le Groupe de Travail Timbres et Philatélie, veuillez contacter Mme Anita Häggblom, Présidente du GT, E: [anita.haggblom@posten.ax](mailto:anita.haggblom@posten.ax)

## Programme Leonardo da Vinci, « Projet de partenariat de formation pour la gestion du stress dans le secteur postal »

La réunion de lancement du Programme Leonardo da Vinci « Projet de partenariat de formation pour la gestion du stress dans le secteur postal » s'est



tenue les 22 et 23 janvier 2014 à Bruxelles, au Siège de PostEurop. L'événement, organisé en collaboration avec les groupes de travail Santé et Formation de PostEurop, a réuni 20 participants de La Poste France, Deutsche Post AG, KEK ELTA, Hellenic Post, La Poste Suisse, Poczta Polska, Íslandspóstur hf, Posten Norge et PostEurop.

Les Groupes de Travail Santé et Formation font partie du Cercle Activités de Responsabilité sociale des entreprises (CARSE) de PostEurop qui veille à ancrer les réalités sociales, sociétales et environnementales dans les affaires sociales quotidiennes des entreprises, à accroître la sensibilisation à la RSE en Europe, à répondre aux attentes des parties prenantes et à agir en tant que plate-forme de partage de meilleures pratiques.

Le programme Leonardo da Vinci s'inscrit dans le cadre du nouveau programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (lifelong learning programme - LLP) de la Commission européenne, dont les objectifs sont les suivants :

- d'aider les participants aux formations à acquérir et à utiliser des connaissances, des aptitudes et des qualifications contribuant à leur épanouissement personnel, leur aptitude à l'emploi et leur participation au marché du travail européen;

- de soutenir l'amélioration de la qualité et l'innovation;
- d'améliorer l'attrait de l'enseignement et de la formation professionnels et la mobilité.

Le projet de « Partenariat de formation pour la gestion du stress dans le secteur postal » aidera les opérateurs postaux (membres de PostEurop) à : gérer le changement, améliorer la visibilité du secteur postal auprès des Institutions européennes, développer une coopération à moyen et à long terme, et obtenir des fonds afin de faire participer un plus grand nombre de pays (opérateurs postaux). En exprimant quelles étaient leurs attentes vis-à-vis du projet, les participants ont souligné combien ils trouvaient intéressant et important d'échanger leurs meilleures pratiques en matière de gestion du stress/de la santé, de trouver un peu d'inspiration sur les questions liées à la santé et de trouver des outils adaptés à l'identification des facteurs de stress.

La prochaine réunion de visite multilatérale du projet se tiendra du 19 au 21 mars 2014 au Siège du Groupe La Poste France, à Paris, et sera notamment axée sur l'identification des facteurs de stress et les outils d'évaluation.

*Pour en savoir plus sur le programme de partenariat Leonardo da Vinci, veuillez contacter*

**M. Antonino Scribellito, Chef de Projets à PostEurop**  
antonino.scribellito@posteurop.org

**Mme. Nathalie Ganzel**  
nathalie.ganzel@laposte.fr



## Projet de Développement d'un service postal de qualité à l'ère numérique

7 Février 2014 - Conférence finale du projet de «Développement d'un service postal de qualité à l'ère numérique» du Comité de dialogue social pour le secteur postal.

Le secteur postal traverse une période de transformations majeures et, dans ce contexte, les partenaires sociaux européens du Comité de dialogue social ont décidé de prendre des initiatives pour suivre de près les principales évolutions du secteur ainsi que les politiques menées par les opérateurs postaux et les syndicats afin de dynamiser le processus de changement.

C'est dans cette perspective que le projet de «Développement d'un service postal de qualité à l'ère numérique», consacré à l'évolution du secteur postal et co-financé par la Commission européenne, a été lancé et conduit tout au long de l'année 2013 à travers 6 sessions d'écoute. Ces sessions étaient axées sur les principaux défis rencontrés actuellement, tels que l'organisation du travail dans les centres de tri et les bureaux de poste, l'acheminement des colis, la réglementation sociale, l'utilisation innovante des réseaux et le service universel.

Les sessions d'écoute ont abouti à une Conférence finale du projet qui s'est tenue le 7 février 2014 à Bruxelles. Ce fut une réunion fructueuse à laquelle a participé un soixantaine de représentants des opérateurs et des syndicats postaux de 24 pays, les experts sectoriels et les hauts représentants de la Commission européenne. Cette Conférence a permis aux participants d'échanger leurs pratiques innovantes en matière d'organisation du travail et d'orienter les débats sur les grandes questions qui touchent à l'avenir du secteur postal.

La séance du matin fut consacrée à la présentation et au partage des principales conclusions des sessions d'écoute du projet. Ces conclusions ont fait l'objet de tables rondes et ont été illustrées par



divers opérateurs postaux qui ont fait part de leurs expériences respectives au niveau national, en mettant l'accent sur l'impact de l'optimisation des activités sur l'organisation du travail dans les centres de tri, les bureaux de poste et en matière de colis.

La séance de l'après-midi a permis de présenter quelques réflexions prospectives sur la question. Un futuriste externe a évoqué les principaux enjeux à venir et Thierry Dieu d'IPC a ensuite donné un aperçu des grandes tendances de l'évolution du secteur postal. Un panel composé de représentants de haut niveau tels que Botond Szebeny (PostEurop), Oliver Roethig (UNI Europa), Werner Stengg (DG Marché), Jean-Paul Tricart (DG Emploi), Dominique Bailly et John Baldwin (Comité de dialogue social) a ensuite permis d'axer les débats sur les thèmes

de l'impact de la diversification sur le périmètre du secteur, l'identité spécifique du secteur et les nouveaux défis sociaux se profilant à l'horizon.

Les présentations et les photos de la Conférence sont disponibles sur le site Internet du CDS ([http://www.postsocialdialog.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=90](http://www.postsocialdialog.org/index.php?option=com_content&task=view&id=90))



**Pour plus d'informations sur le projet du CDS, veuillez contacter:**  
**> M. Antonino Scribellito**  
[antonino.scribellito@posteurop.org](mailto:antonino.scribellito@posteurop.org)

## LIEN UTILES

### Briefmarkenmesse Essen

<http://www.briefmarkenmesse-essen.de/>

### Code des Douanes de l'Union

[http://europa.eu/legislation\\_summaries/customs/do0001\\_en.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/customs/do0001_en.htm)

### DG Marché intérieur

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/index\\_en](http://ec.europa.eu/internal_market/index_en)

### DG TAXUD

[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/taxation_customs/index_en.htm)

### IPC

[www.ipc.be](http://www.ipc.be)

### Projet SAFEPOST

[www.safepostproject.eu](http://www.safepostproject.eu)

### Comité de Dialogue social

[www.postsocialdialog.org](http://www.postsocialdialog.org)



## POST EUROPE

Rédigé, édité et produit par PostEurop

Rédactrice en chef: Cynthia Wee

Traductrice: Noella Thibaut

Contributions: Waqas Ahsen, Ján

Bojnansky, Reinhard Fischer, Athina

Georgiou, Aleksander Kasabov, Maire

Lodi, Koppány Mátyási, Margaux

Meidinger, Carlo Sauve, Jan Smedts,

Antonino Scribellito, Henrik Soerensen

Crédits Photos: Jersey Post, Poste Italienne,

Swiss Post

© PostEurop 2014

Les droits d'auteur de toutes les illustrations appartiennent à PostEurop sauf mention contraire.

## Des nouvelles du Projet SAFEPOST

Les réunions consacrées aux Lot de travail ou « Workpackage » n°3 (WP3) sur le ciblage et le traitement des menaces (« Targeting screening and threat handling solutions ») et n°5 (WP5) sur la Plate-forme de sécurité postale (« Postal Security Platform ») se sont tenues les 4 et 5 février 2014.



Le WP3 vise à produire des solutions de traitement des menaces, de contrôle et de ciblage ultramodernes. Le système de ciblage permettra une sélection plus efficace afin de déterminer quels colis et lettres doivent faire l'objet d'un contrôle approfondi. Ce système de contrôle mettra en lumière les moyens les plus efficaces et rentables d'identifier les envois suspects. Le système de traitement des menaces permettra quant à lui de déterminer la façon de poursuivre le traitement et l'investigation des envois repérés et signalés par le système de contrôle.

L'objectif du WP5 est de doter la plate-forme informatique de sécurité SAFEPOST d'éléments d'interopérabilité sémantique pour permettre le développement et le déploiement de solutions de sécurité postale, conformément au « Postal Security Target Operating Model » (modèle opérationnel cible de PostEurop sur la sécurité postale).

D'autres thèmes importants tels que l'espace commun de sécurité postale et le timbre de sécurité postale/l'évaluation des risques ont également été longuement débattus lors de la réunion.

La date limite de soumission de l'élément livrable D2.1 intitulé « PostEurop Framework - Supply Chain Security Context and Approach » du WP2 - « Postal Security Target Operating Model (PostEurop Model) » du Projet SAFEPOST approche à grands pas. Une réunion s'est tenue au Siège de PostEurop le 19 février 2014 afin d'y travailler de manière efficace et adéquate.

Le WP2 vise à livrer un Modèle opérationnel cible sur la sécurité postale qui puisse saisir les connaissances du domaine sous la forme de modèles de référence (stratégie, organisationnel, processus, systèmes, technique, informations et données). L'objectif principal du Modèle opérationnel sur la sécurité postale est de permettre la formulation d'exigences détaillées pour les lots de travail (workpackages) suivants, fondées sur le Modèle générique de la chaîne d'approvisionnement postal ainsi que sur une compréhension détaillée des menaces pour cette chaîne.

L'élément livrable D2.1 partira du travail de référence entrepris par CONTAIN, SUPPORT et e-freight, conformément au cadre de la sûreté de la chaîne d'approvisionnement (Supply Chain Security Framework), et identifiera les contraintes et les opportunités qui en découlent pour le modèle opérationnel cible sur la sécurité postale. Une approche globale sera ensuite établie et axée sur la gouvernance, la notation et l'outillage afin de permettre la création et la diffusion du modèle opérationnel cible, d'abord parmi les membres du projet et ensuite au sein de la communauté de la sécurité postale.



La réunion consacrée au D2.1 fut très fructueuse grâce à l'excellente participation des représentants de certains Membres de PostEurop tels que Correos y Telégrafos, Le Groupe La Poste (GEOPOST), Íslandspóstur hf, et Hellenic Post –ELTA S.A.

Pour en savoir plus sur le projet SAFEPOST, veuillez contacter M. Antonino Scribellito, Chef de Projet à PostEurop. E-mail: [antonino.scribellito@posteurop.org](mailto:antonino.scribellito@posteurop.org)

Infos & Souscriptions sur : [www.posteurop.org](http://www.posteurop.org)